



**FICHE DE RENSEIGNEMENTS ET D'INSCRIPTION À LA CANTINE ET AU PÉRISCOLAIRE
« LES PHILOUS » DE PHILIPPSBOURG ANNÉE 2017/2018**

L'inscription d'un enfant au service périscolaire implique l'acceptation et le respect du règlement et de la charte de savoir-vivre.
Toute inscription est subordonnée au retour du bordereau signé de celui-ci.

ENFANT
NOM

PRÉNOMS

DATE DE NAISSANCE

ECOLE

NIVEAU

L'enfant est-il sujet à une allergie alimentaire connue : OUI / NON

Si oui, laquelle, ou à quels aliments :

Autres remarques

PARENTS OU REPRÉSENTANT LÉGAL

M. / Mme

Nom

Prénom

N°, Rue

Code postal

Commune

Adresse Email :

Téléphone domicile

Portable

Téléphone professionnel
(père)

(mère)

Indiquez-nous l'ordre préférentiel (1 ou 2) du parent à contacter (le plus proche ou le plus à même à intervenir en cas de besoin)

TIERS

à qui nous pouvons confier votre enfant à la sortie du périscolaire

Nom

Prénom

Qualité (grand parent, voisin, ami,...)

N°, Rue

Code postal

Commune

Adresse Email

Téléphone domicile

Portable

Téléphone professionnel

AUTORISATION PARENTALE OU DU RESPONSABLE LÉGAL

Je soussigné (e),

NOM

PRÉNOM

père, mère ou représentant légal/tuteur (rayez les mentions inutiles), de l'enfant désigné ci-dessous,

Autorise le personnel encadrant de la cantine et du périscolaire « les Philous » de Philippsbourg, à faire pratiquer toute intervention, soins d'urgence ou à hospitaliser l'enfant :

NOM ET PRÉNOM de l'enfant

Personnes à prévenir en cas d'urgence

NOM et prénom

Qualité / parenté

Numéro de téléphone

DATE / /2017

Signature

INDIQUEZ CI-APRÈS :

LES **DIFFICULTÉS DE SANTÉ** (MALADIE, ACCIDENT, CRISES CONVULSIVES, HOSPITALISATION, OPÉRATION, RÉÉDUCATION) EN PRÉCISANT LES DATES ET LES **PRÉCAUTIONS À PRENDRE**.

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

4 - RECOMMANDATIONS UTILES DES PARENTS

VOTRE ENFANT PORTE-T-IL DES LENTILLES, DES LUNETTES, DES PROTHÈSES AUDITIVES, DES PROTHÈSES DENTAIRES, ETC... PRÉCISEZ.

.....
.....
.....
.....
.....
.....

5 - RESPONSABLE DE L'ENFANT

NOM PRÉNOM

ADRESSE (PENDANT LE SÉJOUR).....

.....
.....

TÉL. FIXE (ET PORTABLE), DOMICILE : BUREAU :

NOM ET TÉL. DU MÉDECIN TRAITANT (FACULTATIF).....

Je soussigné,responsable légal de l'enfant , déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise le responsable du séjour à prendre, le cas échéant, toutes mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état de l'enfant.

Date :

Signature :

A REMPLIR PAR LE DIRECTEUR A L'ATTENTION DES FAMILLES

COORDONNÉES DE L'ORGANISATEUR DU SÉJOUR OU DU CENTRE DE VACANCES

.....
.....
.....

OBSERVATIONS

.....
.....
.....
.....
.....
.....

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA CANTINE ET DU PÉRISCOLAIRE « LES PHILOUS » ANNEE SCOLAIRE 2017-2018

Le présent règlement régit le fonctionnement du service périscolaire et de la cantine scolaire de Philippsbourg.

1. PRÉAMBULE :

Le périscolaire et la cantine sont un service facultatif. Son but est d'offrir un service de qualité aux enfants du groupe scolaire de Philippsbourg. Le périscolaire accueille les enfants dans son nouveau bâtiment annexe à l'école maternelle ainsi que dans la cour de récréation de la maternelle. Le périscolaire et la cantine ont une vocation sociale mais aussi éducative. Le temps d'accueil devra être pour l'enfant : Un temps pour prendre son repas. Un temps pour se détendre et réaliser des activités extrascolaires. Un moment de convivialité.

2. HEURES D'OUVERTURE ET COORDONEES DU PERISCOLAIRE LES PHILOUS :

Le matin de 07 H 15 à 08 H 20 → Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi

Le midi de 12 H 00 à 13 H 20 → Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi

Le soir de 16 H 00 à 18 H 00 → Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi

- Numéro de téléphone du périscolaire Les Philous : 03 87 06 55 32
- Adresse e-mail du périscolaire Les Philous : lesphilous@tubeo.fr
- Site internet : [www.philippsbourg.fr/philippsbourg/documents à télécharger](http://www.philippsbourg.fr/philippsbourg/documents/à_télécharger)

- Numéro de la Mairie de PHILIPPSBOURG : 03 87 06 55 30
- Adresse e-mail de la Mairie de PHILIPPSBOURG : mairie.philippsbourg@tubeo.fr
- Site internet : www.philippsbourg.fr

3. INSCRIPTIONS :

En début de chaque année scolaire de préférence, mais impérativement avant sa première fréquentation, chaque famille devra remplir obligatoirement un dossier d'inscription. Cette formalité concerne chaque enfant susceptible de fréquenter, même occasionnellement, la structure « les Philous ».

Le dossier d'inscription comprend :

- ✓ La fiche de renseignements,
- ✓ L'autorisation parentale pour les soins d'urgence,
- ✓ L'autorisation de sortie, de photographier et de filmer,
- ✓ Le bordereau détachable signé du présent règlement,
- ✓ La charte du savoir-vivre,
- ✓ Le justificatif d'assurance responsabilité civile et individuelle qui couvre les activités extrascolaires, valable pour la période scolaire en cours,
- ✓ La fiche de liaison sanitaire lue et signée par les parents. (N'oubliez pas de vous munir du carnet de santé de l'enfant)

- ✓ L'attestation de Quotient Familial CAF.

Tout changement en cours d'année scolaire par rapport aux renseignements fournis devra être signalé à l'animatrice en charge du périscolaire.

La capacité d'accueil maximale autorisée pour le temps de cantine est de 30 enfants.

La capacité d'accueil maximale autorisée pour le temps de « garderie » s'élève à 20 enfants.

De ce fait, les inscriptions régulières sont prioritaires. On se réserve le droit de refuser des enfants si cette capacité maximale devait être atteinte.

4. TARIFS ET FONCTIONNEMENT :

Les tarifs sont fixés, sur proposition de la commission des affaires sociales, chaque année scolaire par le conseil municipal.

- **PAIEMENT DES REPAS**

Pour l'année scolaire 2017/2018 le tarif du repas est unique et s'élève à **3,65 euros**.

Un temps de garde d'une heure indissociable de la prise du repas est facturé en fonction du Quotient Familial déclaré.

- **PAIEMENT DES HEURES DE GARDE**

Le tarif de l'heure de garde du périscolaire est évolutif en fonction du barème et du nombre d'enfants.

	QF B1	QF B2	QF B3
1 Enfant	1.45€	1.60€	1.85€
2 Enfants	1.35€	1.50€	1.75€
3 Enfants et plus	1.25€	1.40€	1.65€

Barème QF B1 : quotient familial de 0 à 800 euros

Barème QF B2 : quotient familial de 801 à 900 euros

Barème QF B3 : quotient familial supérieur à 901 euros.

Le périscolaire ne fournit ni petit déjeuner ni goûter.

La garde du matin de 07 H15 à 08H20 est considérée comme valant 1 heure de garde.

La garde du midi est indissociable du repas et est considérée comme valant 1 heure de garde.

La garde du soir peut-être arrêtée à la convenance des parents (de 16h00 à 17h10, de 17h10 à 18h00). Attention toutefois, **toute heure entamée est due.**

- **FONCTIONNEMENT :**

Un logiciel de facturation est utilisé. Une facture sera éditée une fois par mois avec le montant et le nombre de présences de l'enfant. Les inscriptions concerneront les gardes du périscolaire et de la cantine.

Il est demandé aux parents de remplir un planning de présence, pour chaque semaine.

- * **Préinscriptions par planning :**

Tous les **Mardis soirs**, les parents pourront inscrire leur(s) enfant(s) auprès de l'animatrice du périscolaire de 16H00 à 18H00 au périscolaire en remettant le planning de la semaine suivante.

Ce délai est nécessaire pour connaître le nombre d'enfants à accueillir, commander les repas et **organiser au plus tôt les équipes encadrantes.**

Les plannings sont donc à remettre impérativement et au plus tard le Mardi soir pour la semaine suivante.



A compter de la rentrée scolaire 2017, il ne sera plus possible d'ajouter des repas ou d'annuler des repas une fois les plannings de présences donnés.

(Pour plus d'information se référer auprès de la directrice du périscolaire).

Exemple du planning:

Planning périscolaire et cantine				
Les Philous 57230 PHILIPPSBOURG				
Nom, Prénom de l'enfant :				
Semaine : /52				
	LUNDI	MARDI	JEUDI	 VENDREDI
MATIN 7H15/8H20				
MIDI 12H00/13H20				
SOIR 16H00/17H00				
SOIR 17H00/18H00				

* **Prise en charge des enfants :**

Les enfants seront pris en charge dès la fin des cours et accompagnés à la cantine. Ceux de l'école primaire se réuniront sous le préau pour un appel puis également accompagnés à la cantine.

L'enfant inscrit à la cantine ne peut quitter l'établissement et prendra obligatoirement un repas fourni par la cantine (sauf cas d'allergie).

Si vous avez choisi que votre enfant prenne son repas à la cantine, il va de soi qu'il restera sous l'autorité du personnel encadrant pour toute sa durée et ce, jusqu'à la reprise des cours.

5. DISCIPLINE ET RÈGLEMENT SCOLAIRE :

Un comité de suivi composé de deux membres du conseil d'école, de membres de la commission « affaires sociales » et du personnel encadrant sera chargé de veiller au maintien du bon fonctionnement de ce service et au respect des règles mises en place. Ce comité se réunira une fois au minimum par année scolaire. Les échanges entre le personnel encadrant de la cantine et les enfants doivent se dérouler dans un esprit de respect mutuel.

Un enfant souhaitant faire ses devoirs durant le périscolaire pourra le faire, le personnel encadrant pourra éventuellement l'aider. Mais nous attirons l'attention des parents sur le fait que le périscolaire ne sera pas l'endroit le plus propice pour cela et que le personnel ne se substituera en aucun cas au personnel enseignant. Il ne s'agit donc pas d'aide aux devoirs ni de soutien scolaire.

Toute détérioration imputable à un enfant, faite volontairement ou par non-respect des consignes, sera à la charge des parents. Des exclusions temporaires ou définitives du service pourront être prononcées après que la commune ait averti par écrit les parents et les ait rencontrés.

Le personnel de la cantine n'est pas habilité à donner des médicaments (Sauf cas exceptionnels avec certificat médical).

Un enfant accidenté sera amené au cabinet médical ou transporté à l'hôpital le plus proche d'après les informations contenues dans le dossier d'inscription.

EN CAS D'ALLERGIES OU DE RÉGIME ALIMENTAIRE, LES PARENTS DEVRONT IMPÉRATIVEMENT PRÉVENIR LA COMMUNE QUI PRÉVIENDRA LE TRAITEUR.

6. DIVERS :

En dehors des enfants, du personnel communal, encadrant et enseignant, seul les membres du « comité de suivi » pourront prendre leur repas à cette cantine.

Aucun enfant ne sera autorisés à repartir seul du périscolaire.

Fait à Philippsbourg, le 16 août 2017,

Le Maire,

Mathieu MULLER

BORDEREAU D'ACCEPTATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR « DES PHILOUS » :

Je soussigné, père, mère, représentant légal (1)

de l'enfant ,

déclare avoir pris connaissance du règlement des « Philous » et d'en accepter les termes.

Fait à Philippsbourg, le

Signature :

(1)Rayez les mentions inutiles.

AUTORISATION DE SORTIE

AUTORISE

Je soussigné, _____, père, mère, tuteur légal(1), autorise mon enfant _____, à effectuer toutes les sorties proposées par les animatrices du périscolaire.

Date / / 2017

Signature,

N'AUTORISE PAS

Je soussigné, _____, père, mère, tuteur légal(1), n'autorise pas mon enfant _____, à effectuer toutes les sorties proposées par les animatrices du périscolaire.

Date / / 2017

Signature,

AUTORISATION DE FILMER ET DE PHOTOGRAPHIER

AUTORISE

Je soussigné, _____, père, mère, tuteur légal (1), autorise les animatrices du périscolaire à filmer et photographier mon enfant, _____, et à ce que ces documents paraissent dans la presse communale ou locale.

Date / / 2017

Signature

N'AUTORISE PAS

Je soussigné, _____, père, mère, tuteur légal (1), n'autorise pas les animatrices du périscolaire à filmer et photographier mon enfant, _____.

Date / / 2017

Signature

(1) Rayez les mentions inutiles.



CHARTRE DU SAVOIR-VIVRE DU PERISCOLAIRE DE PHILIPPSBOURG

Pour une meilleure participation de tous les enfants à l'ambiance générale de la cantine et du périscolaire, quelques consignes faciles à appliquer par chacun.

A L'ACCUEIL

- On se dit bonjour
- On obéit aux consignes
- On se respecte



AVANT LE REPAS

- Je vais aux toilettes dans le calme
- Je me lave les mains dans le calme
- Je m'installe à la place qui me revient
- J'attends calmement que tous mes camarades soient installés avant de toucher à la nourriture

PENDANT LE REPAS

- Je me tiens bien à table
- Je ne joue pas avec la nourriture
- Je ne chahute pas, ne crie pas et ne me lève pas sans raison
- Je range mon couvert à la fin du repas et je sors de table en silence, sans courir, après autorisation du personnel
- Je goûte à tout



APRES LE REPAS

- Je peux me brosser les dents et retourner me laver les mains
- Je joue sans brutalité
- Je respecte les consignes de sécurité
- Je me remets en rang quand on me le demande, après avoir ramassé mes affaires.



DURANT LE PERISCOLAIRE

- Je respecte le personnel encadrant et mes camarades
- J'agis avec chacun comme j'aimerais qu'on le fasse avec moi
- Je respecte le matériel de jeux ou les règles des jeux proposés,
- Je range à sa place tout ce que j'ai pu utiliser avant de partir.



Philippsbourg, le :

Le Maire

l'enfant

les parents

**Planning périscolaire et cantine
Les Philous 57230 PHILIPPSBOURG**

Nom, Prénom de l'enfant :

Semaine : /52

	LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI
MATIN 7H15/8H20				
MIDI 12H00/13H20				
SOIR 16H00/17H10				
SOIR 17H10/18H00				

**Planning périscolaire et cantine
Les Philous 57230 PHILIPPSBOURG**

Nom, Prénom de l'enfant :

Semaine : /52

	LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI
MATIN 7H15/8H20				
MIDI 12H00/13H20				
SOIR 16H00/17H10				
SOIR 17H10/18H00				

**Planning périscolaire et cantine
Les Philous 57230 PHILIPPSBOURG**

Nom, Prénom de l'enfant :

Semaine : /52

	LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI
MATIN 7H15/8H20				
MIDI 12H00/13H20				
SOIR 16H00/17H10				
SOIR 17H10/18H00				

**Planning périscolaire et cantine
Les Philous 57230 PHILIPPSBOURG**

Nom, Prénom de l'enfant :

Semaine : /52

	LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI
MATIN 7H15/8H20				
MIDI 12H00/13H20				
SOIR 16H00/17H10				
SOIR 17H10/18H00				

Des coupons sont à votre disposition, si toutefois vos enfants devront être récupérés par un tiers non inscrit sur la fiche de renseignement fournis en début d'année scolaire.
Les coupons devront être donnés à la responsable du périscolaire, et complétés avant le départ des enfants.
Au moment de récupérer l'enfant la personne devra se munir de sa carte d'identité.
Si vous n'avez plus de coupons, merci de le faire part à la responsable du périscolaire.

Nous vous rappelons que l'Equipe Pédagogique ne laissera en aucun cas vos enfants repartir seuls après le Périscolaire

✂.....
Je soussigné(e)..... père, mère ; tuteur légal, autorise

mon/mes enfant(s)..... à être récupéré(s) par

Monsieur ou Madame à la fin de l'heure où j'ai
inscrits mon/mes enfant(s).

Fait à PHILIPPSBOURG, le/...../.....

Signature du représentant légal :

Signature + Nom et prénom de la personne qui a récupéré l'enfant + Heure du départ :

Le/...../.....

AH.....

✂.....

Je soussigné(e)..... père, mère ; tuteur légal, autorise

mon/mes enfant(s)..... à être récupéré(s) par

Monsieur ou Madame à la fin de l'heure où j'ai
inscrits mon/mes enfant(s).

Fait à PHILIPPSBOURG, le/...../.....

Signature du représentant légal :

Signature + Nom et prénom de la personne qui a récupéré l'enfant + Heure du départ :

Le/...../.....

AH.....

